

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE n°AOT0012026

La S.A. Aéroport Marseille Provence (S.A. AMP) lance une consultation pour l'exploitation d'une salle d'arcade au Terminal 1

Trafic passagers : 11,3 millions de passagers en 2025 (+ accompagnants et personnel de la plateforme) dont 6,9 millions au Terminal 1.

Contractualisation envisagée sous forme d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public) non constitutive de droits réels.

Activités autorisées : L'activité autorisée consiste en l'exploitation d'un parc d'automates formant une salle d'arcades à destination des passagers du Terminal 1 en zone côté piste.

Nombre de Titulaires autorisés : 1

Surfaces mises à disposition : un local d'environ 60 m² à aménager par la SA AMP accueillera les automates. Ce local est situé en zone commerciale centrale du Terminal 1 Zone côté Piste à laquelle tous les passagers Départs du Terminal 1 (soit 3.4 millions de passager en 2025) ont accès.

Prise d'effet envisagée de l'occupation : à compter du 1^{er} avril 2027 pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 mars 2030, sans possibilité de tacite reconduction.

Le Dossier de Consultation ne sera transmis que sur demande des Candidats et après validation préalable par la S.A. AMP. Les Candidats devront d'abord envoyer à delphine.jegou@mrs.aero, par courrier à en-tête de la société Candidate et signé par son représentant légal dûment habilité à l'engager, une présentation rapide de la société Candidate justifiant de son savoir-faire dans l'activité décrite ci-dessus. Un accord de confidentialité à télécharger sur la plateforme Achats de la S.A. AMP <https://marches.mrs.aero> devra également être signé et retourné par les Candidats auprès de delphine.jegou@mrs.aero avant accès au Dossier de Consultation, qui leur sera ensuite envoyé via la plateforme Achats.

Les sociétés intéressées devront ensuite remettre leur offre par voie dématérialisée avant **le lundi 16 novembre 2026 à 12h00** sur la plateforme Achats de la S.A. AMP <https://marches.mrs.aero> selon les modalités précisées dans le Dossier de Consultation.

Date limite de réception des offres : le lundi 16 novembre 2026 à 12h00

La S.A. AMP se réserve le droit d'interrompre cette consultation à tout moment.

S.A. Aéroport Marseille Provence - Département Développement Extra-Aéronautique - Tel. 04 42 14 28 43